

NOMS Prénoms

Enseignant(e)s à l'école ...

Adresse personnelle

Numéro de téléphone

Mail

A ...

Le (date)

A l'attention de l'IEN de la circonscription de ...

Objet : Demande de non-participation aux évaluations d'école

M/Mme l'Inspecteur/l'Inspectrice de l'Education Nationale,

Les évaluations d'école ont pour objectif de territorialiser l'École publique en la soumettant à toutes les pressions locales. Cela pourrait remettre en cause le cadre national de l'École publique et notre statut avec la multiplication de projets territoriaux imposés à chaque école dans la droite ligne de l'expérimentation marseillaise dont le Président Macron annonce la généralisation, et à l'image des écoles autonomes sous contrat que Mme Péresse entend mettre en place.

Nous tenons à rappeler que :

- aucun nouveau texte réglementaire n'encadre aujourd'hui les évaluations d'école. La réglementation actuelle, qui n'a pas changé depuis 2 ans, ne permet pas de les imposer. Les évaluations d'école ne peuvent être considérées que comme une « proposition » émise par le Conseil d'Évaluation de l'École et ne revêtent pas de caractère obligatoire,
- la participation à une évaluation d'école ne figure pas dans nos obligations réglementaires de service d'enseignants du 1er degré. À ce titre, les « propositions » de découpage des 108h annualisées pour tenter de convaincre les collègues contreviennent au cadre réglementaire de nos ORS,
- rien dans les obligations réglementaires de service des enseignants du 1er degré ne peut nous imposer de mettre en œuvre une « auto-évaluation », qui plus est avec les parents d'élèves, les élèves, les personnels municipaux (les gardiens, les

responsables du périscolaire, les animateurs du périscolaire, les ATSEM...), les « partenaires » ou les élus locaux, ni de supporter une « évaluation externe »,

- très loin de l'actualisation des projets d'école, l'évaluation d'école s'apparente ni plus ni moins à un audit d'entreprise privée chargé de renforcer la tutelle des collectivités territoriales,

Conformément aux propos de Madame la Rectrice de Créteil lors du CSA de rentrée du 15 septembre 2023 : « Les évaluations d'école ne peuvent pas être imposées », nous décidons de ne pas participer à ce dispositif, qui ne répond en rien à nos besoins pour améliorer le fonctionnement de l'école et faire évoluer nos pratiques professionnelles.

Les évaluations d'école ne rentrent ni statutairement, ni réglementairement dans nos obligations réglementaires de service. Nul ne peut donc être contraint d'y participer.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir, M/Mme l'Inspecteur/l'Inspectrice de l'Education Nationale, nos salutations les plus distinguées.

Signatures

Ce courrier sera envoyé en copie au SNUDI FO 27